

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 50016

Numéro SIREN : 349 345 678

Nom ou dénomination : PAVILLONS COGNACAIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 4086

EURL PAVILLONS COGNACAI

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2022 au 31/12/2022

EURL PAVILLONS COGNACAI

128-130 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC

 **Exco**

EXCO VALLIANCE
3-5 avenue Bernard Moitessie

17180 PERIGNY

Tél. 0546424285

valliance@exco.fr
www.excovalliance.fr

Certifié Conforme

 Sommaire

1. Comptes annuels	
Attestation de l'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	6
<i>Compte de résultat</i>	7
<i>Compte de résultat (suite)</i>	8
Annexe	9
2. Détail des comptes	20
Soldes intermédiaires de gestion	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	26
3. Liasse fiscale	29

Attestation de l'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL PAVILLONS COGNACAIS relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

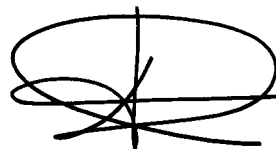
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	1 071 364,70
Chiffre d'affaires	3 493 581,87

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PERIGNY
Le 15/03/2023



HUYGHE Franck
Expert-Comptable Associé

COMPTES ANNUELS

Bilan



Bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

39 387

39 387

1 238

Fonds commercial

86 225

10 000

76 225

76 225

Autres immobilisations incorporelles

8 000

8 000

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage

2 190

2 190

Autres immobilisations corporelles

59 513

31 932

27 581

33 550

Immob. en cours / Avances & acomptes

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

6 655

6 655

6 655

stocks

Matières premières et autres approv.

80 701

80 701

17 106

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

314 466

314 466

149 043

Fournisseurs débiteurs

2 053

2 053

3 234

Personnel

667

Etat, Impôts sur les bénéfices

15 086

15 086

11 640

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

6 130

6 130

17 274

Autres créances

134 839

134 839

150 451

Divers

Avances et acomptes versés sur commandes

5 026

5 026

7 027

Valeurs mobilières de placement

11 900

11 900

21 900

Disponibilités

218 027

218 027

324 665

Charges constatées d'avance

172 677

172 677

143 676

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Bilan

Capital social ou viduel	110 000	110 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 800	8 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 172	-10 477
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	292 345	352 523
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 558	3 633
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	293 903	356 156
Emprunts et dettes financières diverses	191	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493 797	355 005
<i>Personnel</i>	22 993	21 779
<i>Organismes sociaux</i>	27 091	17 466
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	88 347	80 237
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	6 765	4 280
Dettes fiscales et sociales	145 197	123 762
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 766	13 800
Produits constatés d'avance		
carte de conversion - Passif		

COMPTES ANNUELS

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL PAVILLONS COGNACAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 071 365 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 883 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 ans

* Fonds commercial :

Durée de vie non limitée.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial	86 225		86 225
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 387		47 387
Immobilisations incorporelles	133 611		133 611
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 190		2 190
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 522	1 218	31 740
- Matériel de transport	18 390		18 390
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 614	769	9 383
- Emballages récupérables et divers			
- Immobilisations corporelles en cours			
- Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	59 716	1 987	61 703
- Participations évaluées par mise en équivalence			
- Autres participations			
- Autres titres immobilisés			
- Prêts et autres immobilisations financières	6 655		6 655
Immobilisations financières	6 655		6 655

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

1 987

1 987

Apports

Créations

Réévaluations

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

Scissions

Mises hors service

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés

76 225

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial	10 000		10 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 148	1 238	47 387
Immobilisations incorporelles	56 148	1 238	57 387
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 190		2 190
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 226	3 445	19 672
- Matériel de transport	368	3 678	4 046
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 382	832	8 215
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	26 167	7 956	34 122

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 651 905 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

6 655

6 655

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

314 466

314 466

Autres

158 107

158 107

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

172 677

172 677

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

Clients - factures à établir

100 495

Fournisseurs - rrr à obtenir

310

Associés - intérêts courus

1 208

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 948 854 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	1 558	1 558	
- à plus de 1 an à l'origine	292 345	86 989	205 356
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	191	191	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493 797	493 797	
Dettes fiscales et sociales	145 197	145 197	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	15 766	15 766	
Produits constatés d'avance			

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 350 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 410 178

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	67 543
Interets courus a payer	1 558
Intérêts courus	191
Dettes provis. pr congés à payer	8 459
Charges sociales s/congés à payer	3 893
Etat - autres charges à payer	3 252
Taxe d'apprentissage	1 871
Clients - rrr à accorder	15 766

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance

172 677

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

Ces droits sont pris en charge dans le cadre de l'adhésion au contrat liant la société Pavillons Cognçais à l'assurance SMABTP. Aucune provision n'est donc comptabilisée.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

PAVILLONS COGNACAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 110 000 euros

Siège social : 128-130 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC

349 345 678 RCS ANGOULEME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat **de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 6 882,52 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - au compte « Report à nouveau » la somme de | 3 172,22 euros |
| pour absorber les pertes antérieures | |
| - au compte « Réserve légale », la somme de | 2 200,00 euros |
| afin de la doter intégralement | |
| - au compte « Autres réserves », le solde, soit la somme de | 1 510,30 euros |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
La Société S.C.2.C
Monsieur Vincent PAPIN

